



**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

AR Prefecture

de la Commune de

BEUIL

Alpes-Maritimes

006-210600169-20220621-2022_05_041-DE

Reçu le 28/06/2022

Publié le 28/06/2022

Le mardi vingt et un juin deux mille vingt-deux, à 18 heures, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 16.06.2022

Etaient présents : Monsieur Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noel MAGALON, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Monsieur Frédéric PASQUIER, conseiller municipal,

Absents : M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal

Représentés : M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Rodolphe BIZET aux termes d'une procuration en date à Beuil du 20/06/2022, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Roland GIRAUD aux termes d'une procuration en date à Beuil du 21/06/2022, M. Pascal THIERY est représenté par M. Christian GUILLAUME, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 21/06/2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Noël MAGALON aux termes d'une procuration en date à Beuil du 21/06/2022

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°05.2022

DELIBERATION N°4 : TARIF DES GITES COMMUNAUX SAISON 2022/2023 :

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de la gestion des gîtes communaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs des gîtes du Comte Grimaldi ni les tarifs des gîtes des Launes pour la saison 2022/2023.

Les tarifs sont donc les suivants :

Tarif en € des Meublés Touristiques
Saison 2022/2023

GITES DU COMTE GRIMALDI

	PRIX A LA SEMAINE						2 Nuits Hors Vacances Scolaires	Nuit Supplémentaire
	Semaine de Noël 2022	Semaine du jour de l'an 2022-2023	Vacances scolaires Février et Mars 2023		ETE 2023	Hors saison Été / Hiver		
			Février	Février Hors zone	Du 08/07/2023 Au 02/09/2023			
F2 /4 pers	392	436	436	392	414	305	131	69
F2/4pers Gîtes 102 et 104	401	446	446	401	424	313	134	70
F3 / 6 pers	472	528	528	472	502	392	148	78

AR Prefecture

006-210600169-20220621-2022_05_041-DE
Reçu le 28/06/2022
Publié le 28/06/2022

GITES DES LAUNES *

	PRIX A LA SEMAINE						2 Nuits Hors Vacances Scolaires	Nuit Supplémentaire
	Semaine de Noël 2022	Semaine du jour de l'an 2022-2023	Vacances scolaires Février et Mars 2023		ETE 2023	Hors saison Eté / Hiver		
			Février	Février Hors zone	Du 08/07/2023 Au 02/09/2023			
Studio	366	414	414	366	391	279	102	38
2 pièces	449	507	507	449	477	369	118	46

*** Pour les gîtes des Launes :**

- Le tarif du linge de maison (draps) est fixé à 12 € par lit et par séjour,
- Le tarif du linge de toilette est fixé à 12 € par personne et par séjour,

Le montant de la caution est fixé à 170 €.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé du Maire,
Autorise les tarifs ainsi fixés des gîtes communaux pour la saison 2022/2023.

VOTES :

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

Le Maire

MAIRIE DE BEUIL
REPUBLIQUE FRANÇAISE
06470